

AUTO-QUESTIONNAIRE DE SANTE

Cet auto-questionnaire, dont une seule réponse positive doit donner lieu à la production d'un nouveau certificat médical, vient d'être publié au « Journal Officiel ».

Il permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour pratiquer une activité sportive à A L'UNISSON.

Neuf questions :

Le questionnaire comporte 9 questions portant sur les douze derniers mois, auxquelles vous devez répondre en cochant pour NON la case de gauche & pour OUI la case de droite : **Non** **Oui**

Répondre aux questions suivantes par oui ou par non	NON	OUI
1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour :		
7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

NB. Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du pratiquant.

L'arrêté ministériel précise ainsi : *Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de certificat médical à fournir (, le certificat médical est valable pendant 3 ans, à compter de la date d'établissement du certificat médical, suivant notre liste 2016-2017). Simplemment attestez, avoir répondu NON à toutes les questions ci-dessus*

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : le Certificat médical est à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

BRISON St INNOCENT le, NOM & Prénom de l'adhérent

Signature